

Enfin LA SOLUTION pour anticiper le Risque Prud'homal !

30 000€
 Le montant moyen des condamnations

UNE GARANTIE FINANCIÈRE

- ◆ Paiement des condamnations prud'homales

UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

- ◆ Hotline d'information juridique
- ◆ Paiement immédiat des frais et honoraires de VOTRE avocat

UNE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN ENTREPRISE

- ◆ Réponse à l'obligation du code du travail



Pour une demande de cotation

Contactez-nous : Pierre Yves BUSSELIER - 06.09.58.45.16 -
contact@assurplus.com